

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 96-007 du 30 Mai 1996

Portant autorisation de ratification  
du Protocole d'Accord modificatif de  
la Convention de DAKAR du 25 Octobre  
1974 et des Statuts relatifs à  
l'Agence pour la Sécurité de la Navi-  
gation Aérienne signé le 23 Juillet  
1993 à PARIS.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance  
du Jeudi 23 Mai 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue  
la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président  
de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du  
Protocole d'Accord modificatif de la Convention de DAKAR du  
25 Octobre 1974 et des Statuts relatifs à l'Agence pour la  
Sécurité de la Navigation Aérienne signé le 23 Juillet 1993  
à PARIS.

Article 2. - Le présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

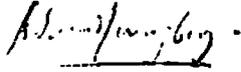
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU. - .../...

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

1980



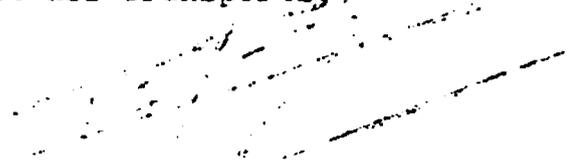
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,



Pierre OSHO.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC-MTPT 8  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DLC-DGBM-CF-DGTCP 4 DCF-DGID-DGDDI 3  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
JORB 1.-